



Fonctionnement de la plateforme

Ma Ville Mon Shopping

L'inscription sur la plateforme :

1. Le commerçant ouvre gratuitement un profil en renseignant ses informations sur le site www.mavillemonshopping.fr : sa boutique en ligne est créée instantanément.
2. Il référence ses produits directement dans son espace en ligne sécurisé et dédié : il renseigne le nom du produit, la catégorie des produits, le prix TTC, ajoute une photo s'il le souhaite, et valide.
3. Les produits sont alors mis en ligne et disponibles à la vente, avec des solutions de livraison adaptées aux possibilités locales.

La livraison des clients :

A chaque commande passée sur la plateforme, le commerçant est notifié par e-mail et sms. Selon le mode de retrait choisi par le client, le commerçant reçoit les informations suivantes :

- Click & collect / Vente à emporter : si les règles de confinement l'autorise, le commerçant communique un horaire de retrait et prépare la commande de son client, qui viendra le retirer en boutique dans le créneau alloué.
- Livraison à domicile (selon les zones géographiques) : le commerçant est notifié par la plateforme de l'heure à laquelle il doit déposer la commande à l'établissement postal ou du passage en boutique du livreur Stuart, si ce service est disponible dans sa ville. Il doit emballer la commande comme il le ferait pour un client. Le facteur ou coursier livrera ensuite le client à l'adresse communiquée par ce dernier. Ma Ville Mon Shopping notifie le client du jour de livraison.
- Livraison par le commerçant : le commerçant s'accorde sur un créneau de livraison avec son client, prépare la commande, et assure lui-même la livraison au domicile du client. La Poste tient à rappeler aux commerçants et aux clients qu'il convient d'appliquer les gestes barrières.

Pour le client

1. Il renseigne son adresse de livraison sur le site www.mavillemonshopping.fr
2. Il accède ainsi au catalogue de boutiques disponibles autour de son domicile.
3. Il sélectionne sa boutique, choisit ses produits, les ajoute au panier.
4. Il choisit son mode de retrait : click & collect (retrait en boutique) ou livraison à domicile.
5. Il procède au paiement en ligne avec sa carte bancaire (paiement 100% sécurisé)
6. Une fois la commande approuvée par le commerçant, le client est notifié par email du créneau auquel il peut aller retirer son produit en boutique (click & collect) ou du jour où il sera livré à domicile.

Les produits autorisés sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping sont les produits licites et non réglementés, hors surgelés.